



**AVIS PUBLIC**


**DÉROGATIONS MINEURES**

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 2 mars 2020 à 19 h, au centre communautaire situé au : 91 chemin des Fondateurs, le Conseil devra statuer sur les demandes de dérogations mineures ci-après, et toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à celles-ci :

<b>Identification du site concerné</b>	<b>Nature et effets de la demande</b>
Adresse : 38, chemin Colibri Lot : 5 263 741 Matricule : 8518-40-6621	Autoriser le ou les éléments suivants : La construction accessoire, de type garage, à plus de 1 mètre de la ligne avant, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 11.2.1, exige une distance de 15 mètres; Autoriser cette construction accessoire dans le prolongement des murs latéraux du bâtiment principal alors que le règlement de zonage interdit ce type d'ouvrage.
Adresse : 118-120 chemin des Mauves Lot(s) : 5 264 392 et 5 577 778 Matricule : 9320-42-9547	Autoriser l'élément suivant : La construction accessoire, de type garage, à plus de 6 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage 2013-103 à l'article 11.1.1; grille RT-38 spécifie une marge avant de 15 mètres.
Adresse : 129, croissant Gougeon Lot : 5 070 363 Matricule : 9026-68-7460	Autoriser le ou les éléments suivants : Un agrandissement résidentiel à 2,47 mètres au coin avant gauche et 2,63 mètres au coin arrière droit de la ligne latérale gauche, alors que le règlement de zonage 2013-103, à l'article 11.1.1, grille RT-16 spécifie une marge de recul latérale de 5 mètres; Autoriser une distance séparatrice de 1 mètre entre l'agrandissement de la résidence principale et la remise, alors que le règlement de zonage 2013-103, à l'article 11.2 alinéa 8, spécifie une distance séparatrice entre la remise et le bâtiment principal de 3 mètres.

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à La Minerve, ce 12 février 2020.

  
 \_\_\_\_\_  
 Suzanne Sauriol  
 Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant les demandes de dérogations mineures à être entendues à la séance ordinaire du 2 mars 2020 à 19 h, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 12 février 2020, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 12 février 2020.

  
 \_\_\_\_\_  
 Suzanne Sauriol  
 Directrice générale et secrétaire-trésorière